

**VELCAN**  
Société anonyme de droit luxembourgeois  
Au capital de 6.605.442 euros  
Siège social : 11 avenue Guillaume L-1651 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 145006  
(la « Société »)

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ET A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE NOTARIEE  
DU 26 JUN 2018 SUR LES RESOLUTIONS PROPOSEES**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés 2017 ainsi que certaines modifications statutaires.

Nous vous communiquons les documents suivants :

- le rapport annuel de gestion consolidé 2017, incluant les comptes consolidés 2017, leurs annexes et le rapport d'audit établi par BDO Audit ;
- le rapport social 2017, incluant les comptes sociaux 2017, leurs annexes et le rapport d'audit établi par BDO Audit.

Le texte des résolutions proposées figure en annexe du présent rapport.

**1- Présentation des rapports :**

Nous vous présentons les rapports établis par le Conseil d'Administration et le Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, à savoir :

- le rapport annuel de gestion consolidé 2017, incluant les comptes consolidés 2017, leurs annexes et le rapport d'audit établi par BDO Audit ;
- le rapport social 2017, incluant les comptes sociaux 2017, leurs annexes et le rapport d'audit établi par BDO Audit.

**2- Propositions à l'Assemblée Générale Ordinaire :**

**2.1 Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et visées par l'article 441-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (1<sup>ère</sup> résolution)**

Le Conseil vous informe que la convention visée par l'article 441-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, qui avait été conclue au cours de l'exercice 2016, autorisée par le Conseil d'Administration en date

du 7 décembre 2016 et approuvée l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2017, a été terminée avec effet au 31 juillet 2017. Cette convention de prestations de services avec la société Luxembourg Hydro Power S.A. (ci-après « LHP ») avait pour objet la fourniture par LHP à la Société de services d'assistance en matière de gestion des relations actionnaires pour un honoraire de 13.000 euros HTVA par trimestre (30,333 euros en total en 2017). Ces services ont été internalisés dans le Groupe.

D'autre part, le Conseil vous informe que deux conventions visées par l'article 441-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été conclues au cours de l'exercice, suite à la décision du Conseil d'Administration en date du 20 septembre 2017. Il s'agit de deux conventions d'attribution d'actions gratuites conclues avec deux administrateurs, Messieurs Rivoire et Decitre, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2017 et portant attribution totale de 292 500 actions gratuites, dont 195 000 actions vestées en 2017 et 97 500 actions qui seront vestées entre 2018 et 2020, qui correspondent à une valorisation totale de 3.3 millions d'euros dont 2.4 millions d'euros enregistrée dans les comptes consolidés en 2017 en application des normes comptables IFRS telles que reportées dans le rapport annuel.

**2.2** Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé y afférents (2<sup>ème</sup> résolution)

Le Conseil vous propose de bien vouloir approuver les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2017 (bilan, compte de résultat et annexe) du Groupe tels qu'ils vous sont présentés, et qui font apparaître un résultat net, part du Groupe, déficitaire de 9.621 K euros, ainsi que le rapport annuel de gestion du Conseil et le rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société sur les comptes consolidés.

**2.3** Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé y afférents ; Affectation du résultat (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> résolutions)

Le Conseil vous propose de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2017 (bilan, compte de résultat et annexe) de la Société tels qu'ils vous sont présentés, et qui font apparaître une perte de 4.549.192,77 euros, ainsi que le rapport du Conseil sur ces comptes, et le rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société sur ces comptes.

Le Conseil vous demande de bien vouloir approuver l'affectation de la perte de 4.549.192,77 euros au compte « Report à Nouveau », établissant ce dernier à un report déficitaire de 8.259.501,12 euros.

**2.4** Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion ainsi qu'au Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> résolutions)

Nous vous proposons de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice social 2017 ainsi qu'à BDO Audit, Réviseur d'Entreprises Agréé, pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice social 2017.

**2.5 Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (7<sup>ème</sup> résolution)**

Le Conseil vous propose de bien vouloir renouveler le mandat en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, de BDO Audit, société anonyme ayant son siège social 1 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147570, pour une période de un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**3- Propositions à l'Assemblée Générale Extraordinaire Notariée :**

**3.1 Changement de dénomination sociale de la Société en « Velcan Holdings » et modification correspondante de l'article 1 des statuts (1<sup>ere</sup> résolution)**

Le Conseil vous propose la modification de la dénomination sociale en « Velcan Holdings » afin de mieux refléter la diversité des actifs du Groupe, telle que décrite dans le rapport annuel de gestion au titre de l'exercice 2017. Comme indiqué dans ledit rapport, le Groupe entend en effet poursuivre la diversification de ses investissements, allant des investissements directs dans ses concessions hydroélectriques aux obligations cotées, en passant par des investissements de *private equity* non cotés et des prêts directs.

**3.2 Suppression de l'article 8.4. « Plafonnement des droits de vote en Assemblée Générale » des statuts de la Société (2<sup>eme</sup> résolution)**

Le Conseil vous propose la suppression du plafonnement actuellement prévu, dans un but de simplification et compte tenu de son absence de pertinence.

**3.3 Adaptation des statuts de la Société à la nouvelle numérotation des articles de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, afin de les mettre en conformité avec le règlement grand-ducal du 5 décembre 2017 portant coordination de la prédite loi et uniformisation de l'écriture des termes définis dans les statuts de la Société ; corrections (3<sup>ème</sup> résolution)**

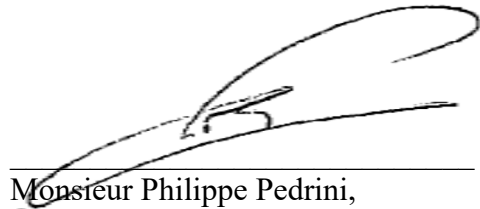
Le Conseil vous propose, suite à la coordination des dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par le règlement grand-ducal du 5 décembre 2017 de renuméroter les articles de ladite loi auxquels il est fait référence dans les statuts et, en vue de clarifier la lecture des statuts coordonnés, d'uniformiser la présentation des termes définis dans lesdits statuts; d'apporter le cas échéant toute correction matérielle requise.

\* \* \*

Il est de l'avis du Conseil d'Administration de votre Société que ces projets de résolutions sont conformes aux intérêts de la Société et contribuent au développement du Groupe.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les décisions qui vous seront présentées.

Pour le Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Pedrini', written over a horizontal line.

Monsieur Philippe Pedrini,  
Président du Conseil d'Administration